

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
19/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 +	15
Total des voix : 15		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Philippe MARANGES** (Catellane) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougion) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ;
Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Date de convocation
05/01/2023

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteur de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_01_B1_11

Commission départementale nature paysages et sites (CDNPS) - formation UTN Unité touristiques nouvelles

Le Président expose,

La Préfecture des Alpes de Haute-Provence sollicite les instances du Parc du Verdon afin de renouveler sa représentation au sein de la commission consultative UTN inscrite dans la commission départementale nature paysages et sites (CDNPS).

Le parc naturel régional du Verdon est membre de la commission consultative par arrêté 13 juin 2019 pour une durée de trois ans. La composition de la commission doit donc être renouvelée.

Depuis le 1er août 2017, les règles de création d'une unité touristique nouvelle ménagent un compromis entre développement des territoires en zone de montagne et respect de l'environnement.

La formation UTN est présidée par le Préfet ou son représentant. Elle est composée à parts égales de membres de quatre collèges composés respectivement :

- Collège 1 : représentants des services de l'Etat,
- Collège 2 : élus des collectivités territoriales,
- Collège 3 : personnalités qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles
- Collège 4 : représentants des chambres consulaires et des organisations socioprofessionnelles.

Les représentant(s) du Parc du Verdon font partie du collège 3.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de renouveler la représentation du "Parc du Verdon à la formation UTN de la CDNPS des Alpes de Haute Provence pour une période de 3 ans,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau désignent :

Titulaire : **M. Bernard CLAP** en sa qualité de Président de la commission écotourisme et gestion des sites fréquentés

Suppléant : **Mme Carole BRETON** en sa qualité de responsable du Pôle Paysages, Aménagement et Energies .

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour en être conforme

Le Président
Bernard CLAP

